

SOMMAIRE DE L'EXAMEN DE PROJET D'EDC : Nouvelle mine de cuivre Mina Justa

Description du projet	Mine de cuivre à ciel ouvert Mina Justa
Parrains	Marcobre – Minsur
Pays	Pérou
Catégorie de projet	A
Exportateurs canadiens	Divers exportateurs canadiens
Description des biens d'équipement et services	Vente de biens et services canadiens
Produit d'EDC	Financement de projets
Date de publication sur le site Web d'EDC (jj-mm-aa)	01-06-18
Date de la signature (jj-mm-aa)	15-08-18

Catégorie du projet

Le projet à l'étude concerne l'ouverture d'une mine de cuivre en zone désertique peu peuplée, bordée par deux aires protégées – la réserve nationale San Fernando et la réserve marine de Punta San Juan –, dans la province de Nazca. La mine se trouve à environ 40 kilomètres au nord-est de la ville de San Juan de Marcona et de la côte.

La mine sera exploitée traditionnellement, à ciel ouvert, par des camions et des pelles. Les principales composantes du projet sont la carrière principale ainsi qu'une carrière satellite plus petite; deux usines de traitement (pour le minerai oxydé et sulfuré); deux terrils; un parc à résidus de lixiviation; une installation de stockage des rejets; un terminal à plusieurs bittes d'amarrage (pour le déchargement de l'acide sulfurique) ainsi qu'un système de prise d'eau de mer (tous deux adjacents à San Juan de Marcona); et une canalisation pour approvisionner la mine en eau de mer. Parmi les autres composantes, on compte un système de gestion des eaux résiduaires domestiques et des déchets solides, une usine de dessalement de l'eau de mer ainsi que diverses installations auxiliaires, comme un campement pour héberger le personnel, des bureaux administratifs et des locaux pour l'entretien de l'équipement et de la machinerie.

Le projet a été classé dans la catégorie A. (Les définitions des catégories de projet se trouvent [ici](#).)

Résumé de l'examen d'EDC

EDC a examiné le projet conformément à sa Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale et aux Principes de l'Équateur. À l'issue de cet examen, les Services consultatifs environnementaux ont déterminé que la conception du projet respectait les normes internationales applicables (p. ex., les Critères de performance de l'IFC) ainsi que les exigences environnementales et sociales du pays d'accueil. Pour parvenir à cette conclusion, les Services consultatifs environnementaux ont passé en revue l'étude d'impact environnemental du projet, les renseignements sur la gestion environnementale et sociale fournis par le parrain du projet et les rapports d'expertise environnementale et sociale préparés par le consultant indépendant du prêteur. Dans le cadre de leur contrôle préalable, les Services consultatifs environnementaux ont aussi visité les installations en avril 2018.

Liste non exhaustive des principaux enjeux environnementaux et sociaux associés au projet et des mesures d'atténuation examinés par EDC

Incidences sur la qualité de l'air : Le projet risque de produire du bruit, de la poussière et d'autres émissions atmosphériques, surtout pendant la construction.

Mesures d'atténuation prévues : Le bruit sera réduit par différents moyens, comme des écrans antibruit, des déflecteurs ou des protecteurs pour isoler l'équipement motorisé, ainsi que par l'aménagement du site et l'imposition de limites de vitesse pour la circulation des véhicules.

Pour prévenir la poussière et les émissions atmosphériques, les responsables du projet appliqueront des mesures d'élimination des poussières conformes aux Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires pour l'exploitation minière de la Société financière internationale, comme l'arrosage des routes, la restriction de la circulation et de la vitesse des véhicules, la couverture des bennes pendant le transport et le stockage des matières poussiéreuses à l'abri du vent.

Les émissions de GES du projet sont estimées à 40 000 tonnes de CO₂ par année pendant la construction et à 324 000 tonnes de CO₂ par année pendant l'exploitation.

Conformément aux exigences du prêteur, Marcobre a engagé un consultant afin de vérifier l'inventaire actuel des GES pour les déclarations de niveau 1 et 2 et d'élaborer un plan de gestion des GES prévoyant des procédures pour la déclaration publique des émissions annuelles de GES.

Accidents liés au transport : Il pourrait y avoir des accidents de circulation ou des incidents pendant le transport du personnel, des matériaux ou d'autres matières, notamment les matières dangereuses (comme l'acide sulfurique), qui seront acheminées à la mine depuis le terminal maritime.

Mesures d'atténuation prévues : La route de transport a fait l'objet d'une analyse des risques. Les responsables du projet adopteront le programme *Sensibilisation et préparation aux situations d'urgence au niveau local* de l'ONU pour aider la population à se préparer et à réagir aux dangers et aux urgences environnementales, notamment les incidents concernant des matières dangereuses. Ils ont aussi élaboré un plan de transport du personnel, un plan d'intervention et un plan de réaction aux incidents chimiques conformément aux bonnes pratiques internationales. Enfin, ils assureront la surveillance des routes de transport et donneront une formation de prévention et de secourisme aux employés de la mine et aux employés contractuels.

Incidences sur la biodiversité : En raison de l'emplacement de la mine et de ses infrastructures maritimes, la biodiversité sera touchée sur la terre comme en mer. Il y aura notamment une perte d'habitat pour le guanaco, et possiblement l'arrivée d'espèces envahissantes par les navires ravitailleurs pendant l'exploitation de la mine.

Mesures d'atténuation prévues : Les incidences sur la biodiversité terrestre et marine feront l'objet d'un plan de gestion de la biodiversité et de plans de gestion des espèces (y compris les espèces envahissantes). Ces plans comporteront des mesures pour contrôler les espèces envahissantes, compenser la perte d'habitat du guanaco et surveiller la faune tout en faisant le suivi de l'efficacité des mesures d'atténuation.



Documentation examinée

Voici une liste indicative des principaux documents examinés conformément à la Directive en matière d'évaluation environnementale actuelle :

- Étude d'impact environnemental modifiée (2017)
- Rapport du consultant indépendant en questions environnementales et sociales (2018)
- Plan de gestion de la biodiversité et annexes (2017)

Normes environnementales et sociales applicables de la Société financière internationale utilisées par EDC (en plus des exigences du pays d'accueil)

- Norme de performance 1 : Évaluation et gestion des risques et des impacts sociaux et environnementaux
- Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail
- Norme de performance 3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution
- Norme de performance 4 : Santé, sécurité et sûreté des communautés
- Norme de performance 5 : Acquisition de terres et réinstallation involontaire
- Norme de performance 6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes